
PAU – 4 FÉVRIER 2018

PROFIL ÉNERGIE ET GAZ À EFFET DE SERRE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Première réunion du pôle départemental des énergies renouvelables





L'AREC, outil régional d'observation et de suivi en Nouvelle-Aquitaine

- Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat, association basée à Poitiers
- Financeurs principaux : ADEME et Région
- Mission d'intérêt général d'observation et de suivi auprès des porteurs de politiques publiques dans les domaines de l'énergie, des gaz à effet de serre, de la biomasse, des déchets et de l'économie circulaire.
- Animation de deux dispositifs partenariaux d'observation et de suivi : Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire (ORDEC) et Observatoire Régional de l'Energie, de la biomasse et des Gaz à Effet de Serre (OREGES)

Appui des missions de planification des acteurs régionaux :
Etat, Région (SRADDET, Plan déchets, stratégie économie circulaire, Schéma Régional Biomasse)
EPCI, collectivités (SCOT, Plans Climat PCAET, Plans prévention déchets...)





Missions des Observatoires

3 missions

Observation, suivi et projection, potentiels

Partage de la connaissance

**Accompagnement des acteurs régionaux
et expertise « autour de la donnée »**

Atouts du dispositif

« Fédération » des fournisseurs de données

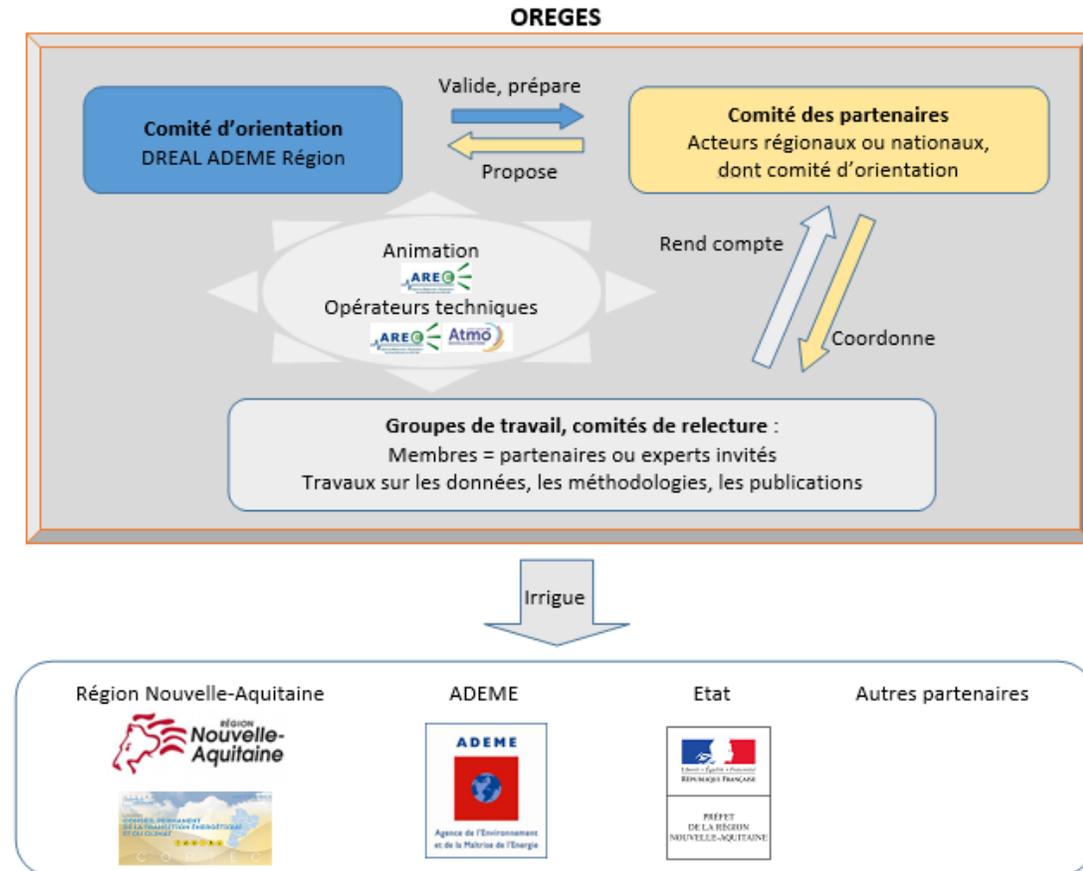
**Mutualisation de la connaissance
(éviter les doublons)**

Harmonisation méthodologique

Validation partagée de la connaissance

L'OREGES, un dispositif partenarial

- Comité d'orientation : Région, ADEME, Etat (DREAL), AREC, ATMO NA
- Comité des Partenaires : diversités de membres
 - Collectivités (Région, Départements, EPCI)
 - État (SGAR, DREAL, DRAAF) et organismes associés (ADEME, INSEE...)
 - Syndicats d'Énergie via l'Entente TENAQ (Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine)
 - Gestionnaires de réseau de distribution et de transport électricité et gaz implantés en Nouvelle-Aquitaine, fournisseurs de données de production d'électricité d'origine renouvelable
 - Syndicats et fédérations de professionnels, consulaires
 - Associations et autres observatoires régionaux



CHIFFRES CLÉS ÉNERGIE ET GAZ À EFFET DE SERRE

Département des Pyrénées-Atlantiques – Données 2016





Besoins énergétiques dans les Pyrénées-Atlantiques – année 2016

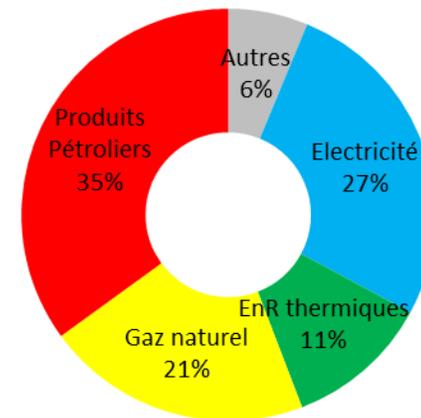
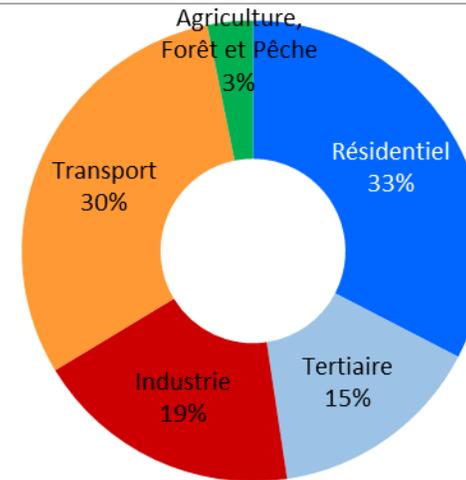
■ Consommation d'énergie finale : 17 181 GWh

- Deux secteurs dont la consommation relative est plus élevée qu'à l'échelle régionale : Résidentiel (29 % en région) et Tertiaire (12 % en région)
- Poids relatif moins élevé qu'en région : Transport (35 % en région)
- Poids comparable à l'échelle régionale : Industrie (20 % en région) et Agriculture (4 % en région)

■ 25,5 MWh d'énergie consommée par habitant (29,2 MWh/hab en région) – 12^e département sur 12

■ Des besoins énergétiques assurés à :

- 56 % par des ressources fossiles
- 27 % par l'électricité
- 11 % par les énergies renouvelables thermiques
- 6 % par les autres énergies (charbon, chauffage urbain, vapeur)



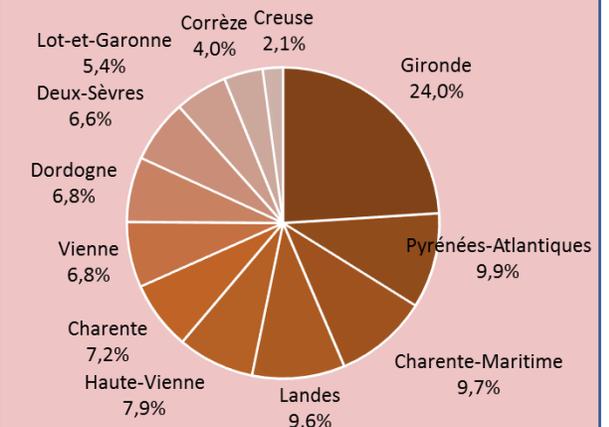
POSITION DU DÉPARTEMENT VIS-À-VIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



- 11,3 % de la population régionale
- 2^e département sur 12



- 9,9 % de la consommation énergétique régionale
- 2^e département sur 12

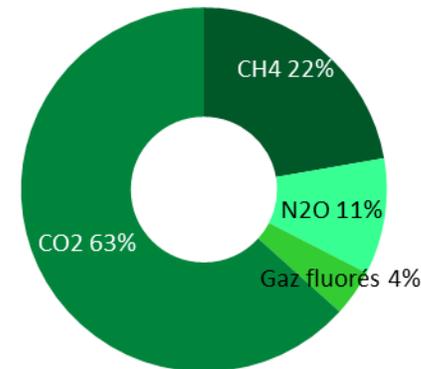
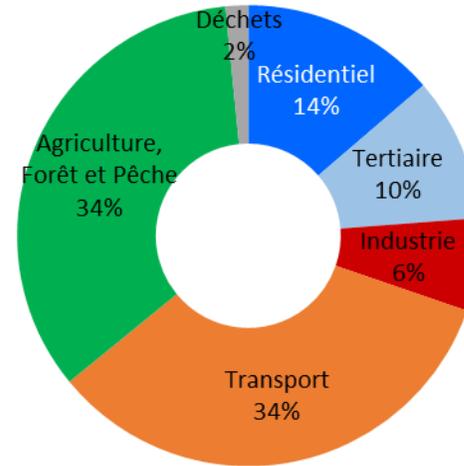


Émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les Pyrénées-Atlantiques – année 2016

Émissions de GES :

- 4 970 milliers de tonnes équivalent CO₂ (ktCO₂e)
- Agriculture et Transport sont les deux secteurs les plus émetteurs
- 7,4 tCO₂e (tonnes équivalent CO₂) par habitant (8,3 tCO₂e / habitant en région) – 11^e département sur 12

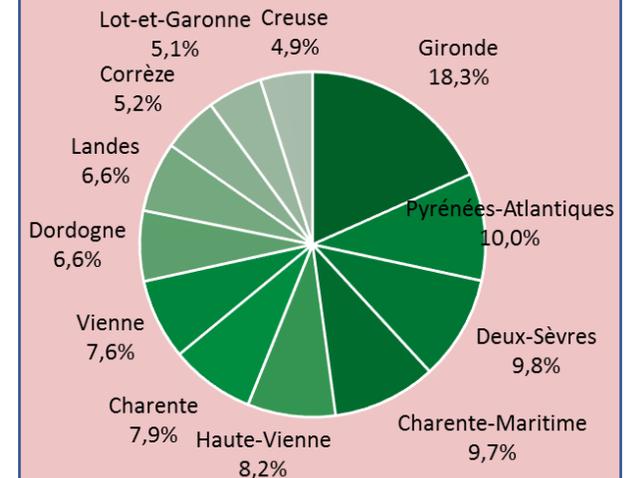
- principal gaz précurseur : le CO₂ avec un poids relatif (63 %) moins important qu'en région (70 %)



POSITION DU DÉPARTEMENT VIS-À-VIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

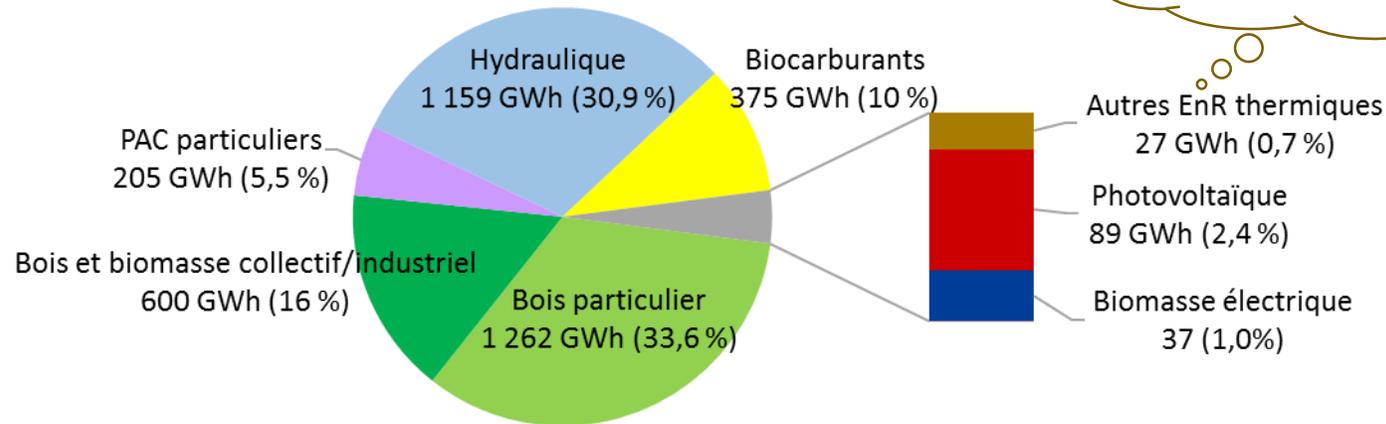


- 10 % des émissions régionales de GES
- 2^e département sur 12



Production énergétique renouvelable dans les Pyrénées-Atlantiques – année 2016

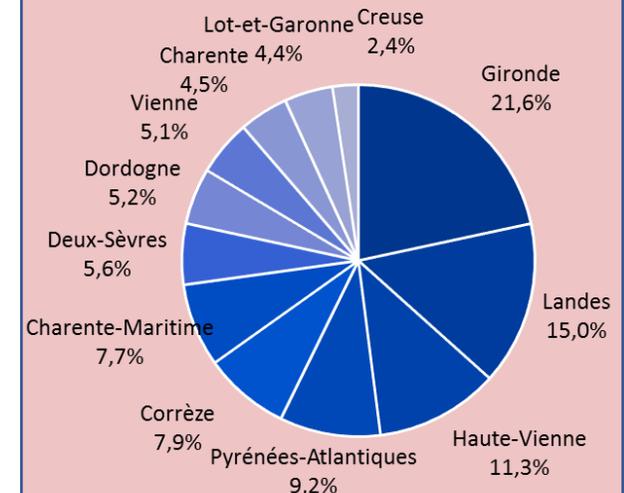
- Production énergétique renouvelable : 3 755 GWh
- Prépondérance des filières renouvelables dédiées à un usage thermique (56 % EnR thermiques, 34 % EnR électriques, 10 % biocarburants)



- Ratio départemental de production énergétique renouvelable rapportée à la consommation d'énergie finale : 20,9 % (23,1 % en région, 16 % en France)

POSITION DU DÉPARTEMENT VIS-À-VIS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

- 9,2 % de la production renouvelable régionale
- 4^e département sur 12
- Ratio Production EnR / Conso : 6^e département sur 12





Chiffres clés sur certaines filières renouvelables à fin 2016

- **Hydraulique :**
 - Près de 100 centrales
 - Environ 500 MW de puissance en service
- **Bois et autre biomasse :**
 - près de 40 installations collectives
 - Plus de 100 MW en service
- **Solaire thermique :**
 - Près de 50 installations collectives
 - 3 650 m² de panneaux
- **Biocarburants :**
 - 1 unité de production de bioéthanol
 - 180 000 tonnes/an de capacité de production
- **Unité de valorisation énergétique :**
 - 2 unités d'incinération des ordures ménagères
- **Biogaz :**
 - 1 unité de valorisation du biogaz produit sur centre de stockage des déchets non dangereux
 - 1 unité de méthanisation sur ordures ménagères
 - 1 unité de méthanisation industrielle
 - 2 unités de méthanisation agricole
- **Photovoltaïque :**
 - Près de 6 000 installations
 - Environ 85 MWc installés



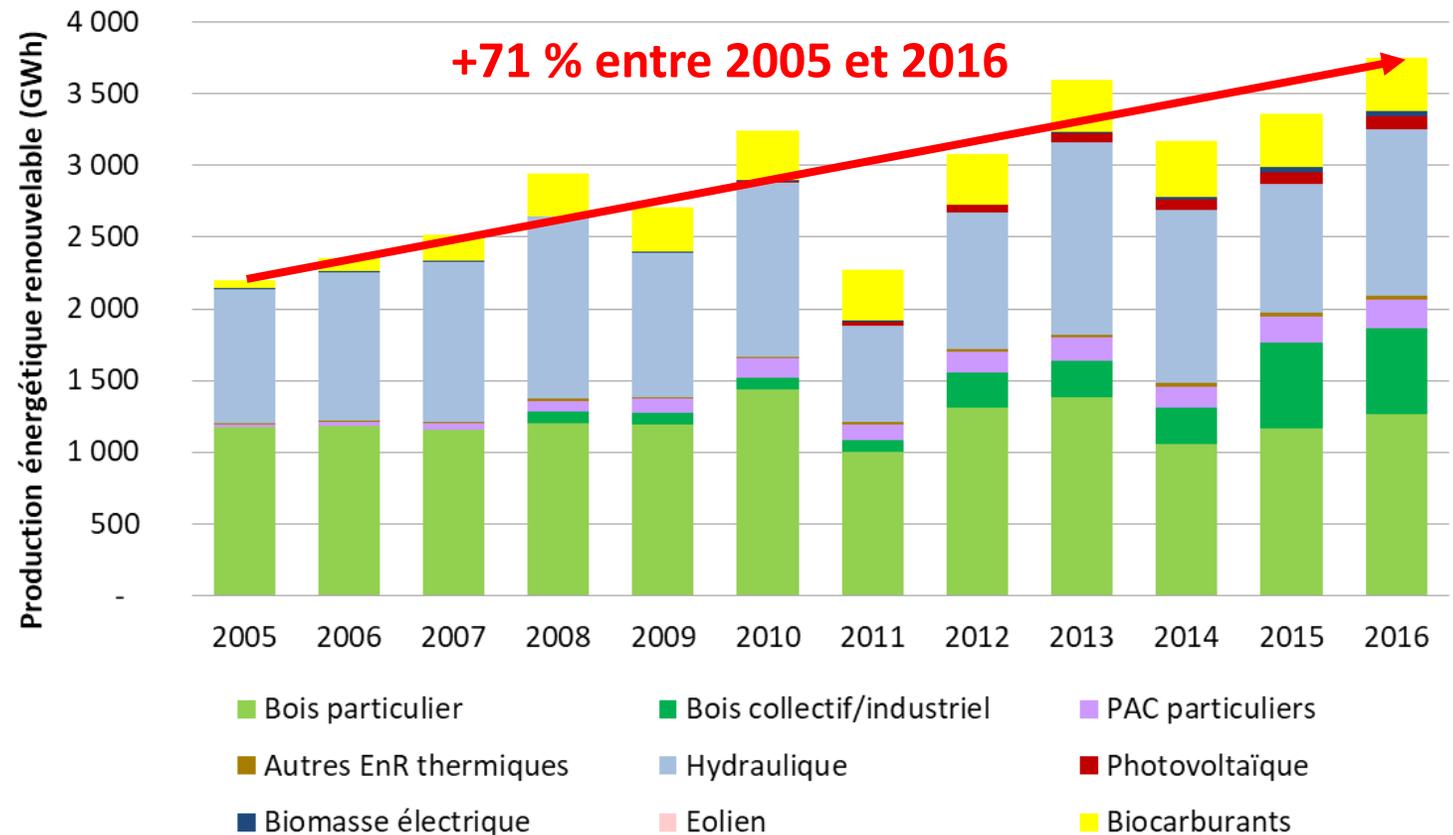
Evolution de la production énergétique renouvelable

■ Une production énergétique renouvelable dominée par :

- la consommation de bois par les particuliers, essentiellement sous forme de bois bûche
- la production d'électricité d'origine hydraulique

■ Mais des filières se développent depuis quelques années :

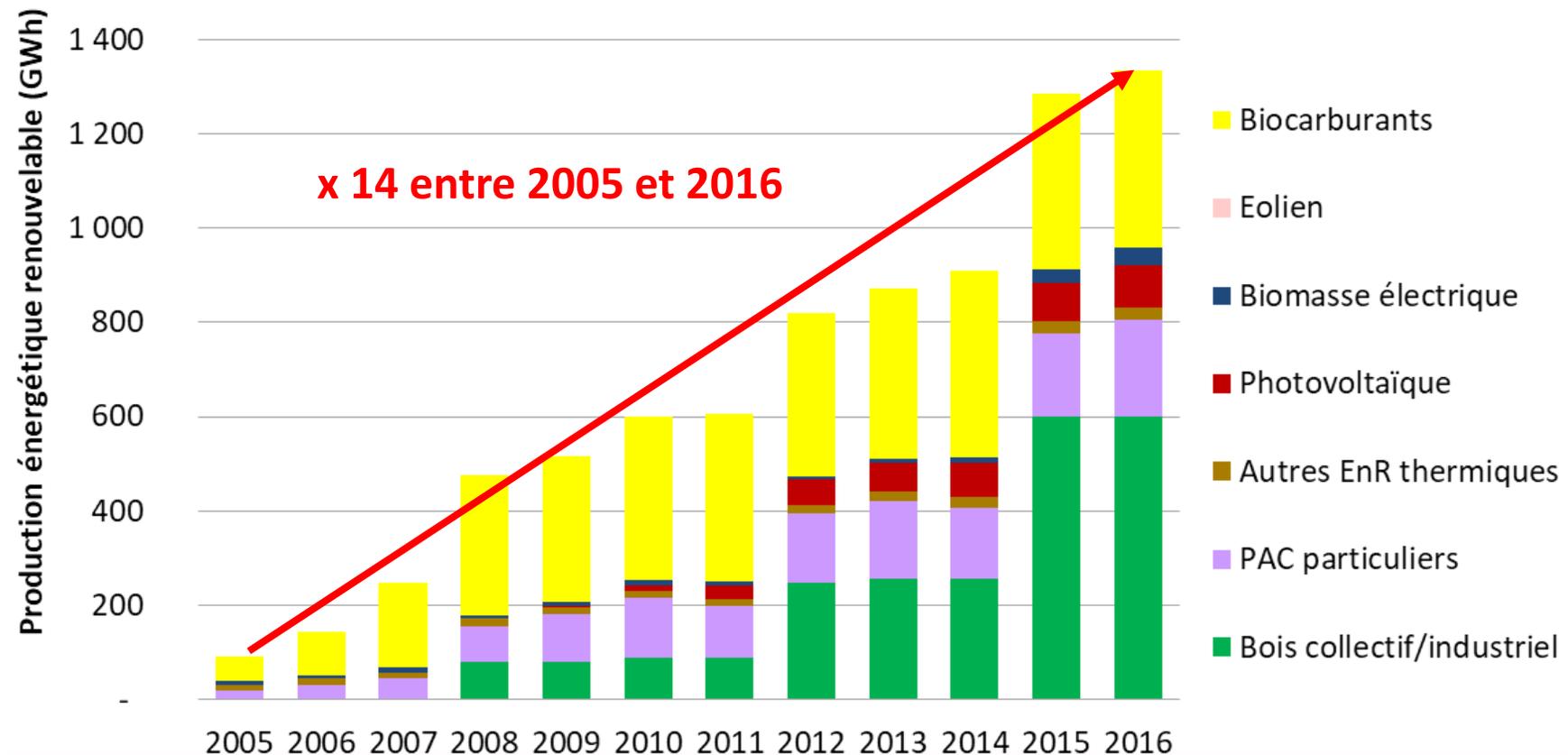
- Le bois-énergie et les autres types de biomasse dans l'industrie et le tertiaire
- Le photovoltaïque
- La production de chaleur ou d'électricité à partir de biogaz



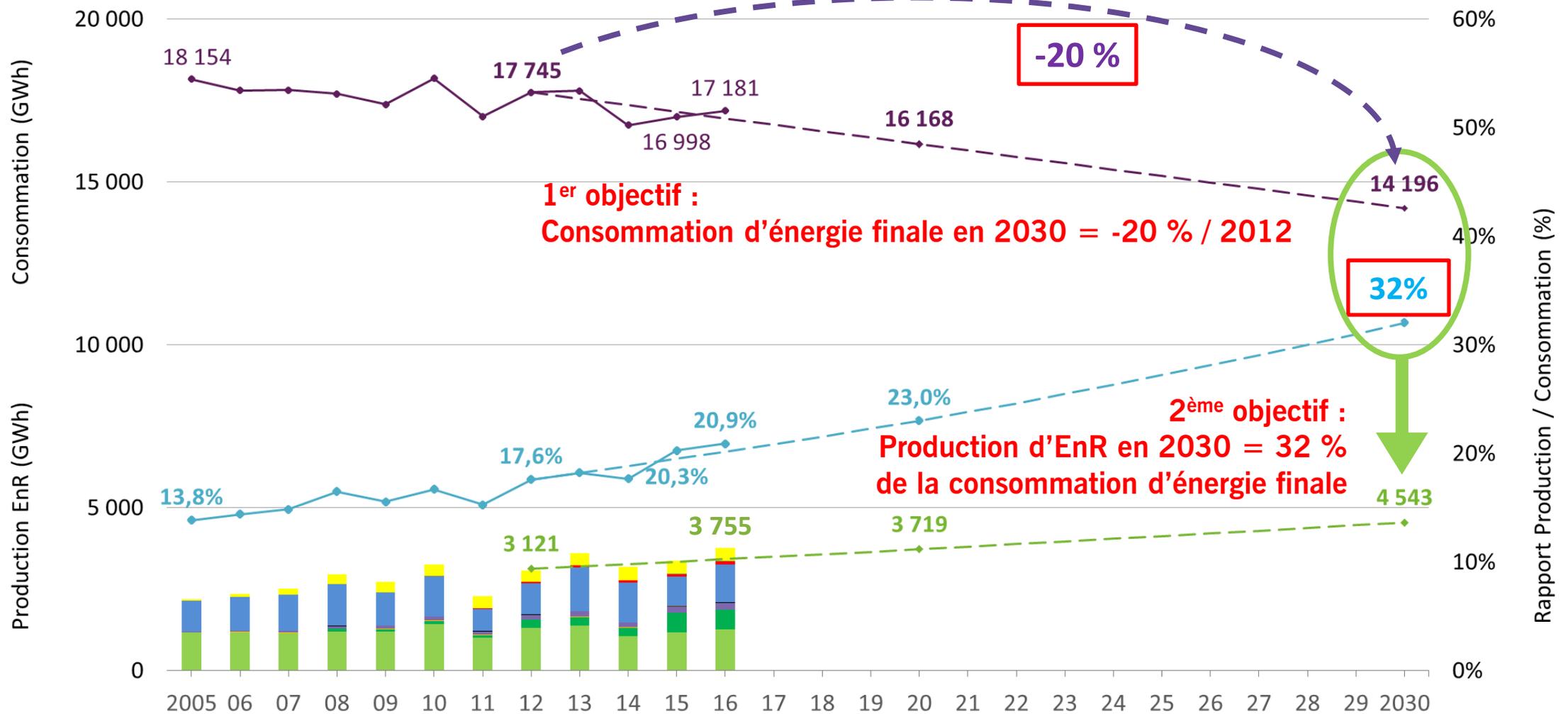


Evolution de la production énergétique renouvelable

- La production renouvelable (hors hydraulique et bois énergie chez les particuliers) est 14 fois plus importante en 2016 qu'en 2005

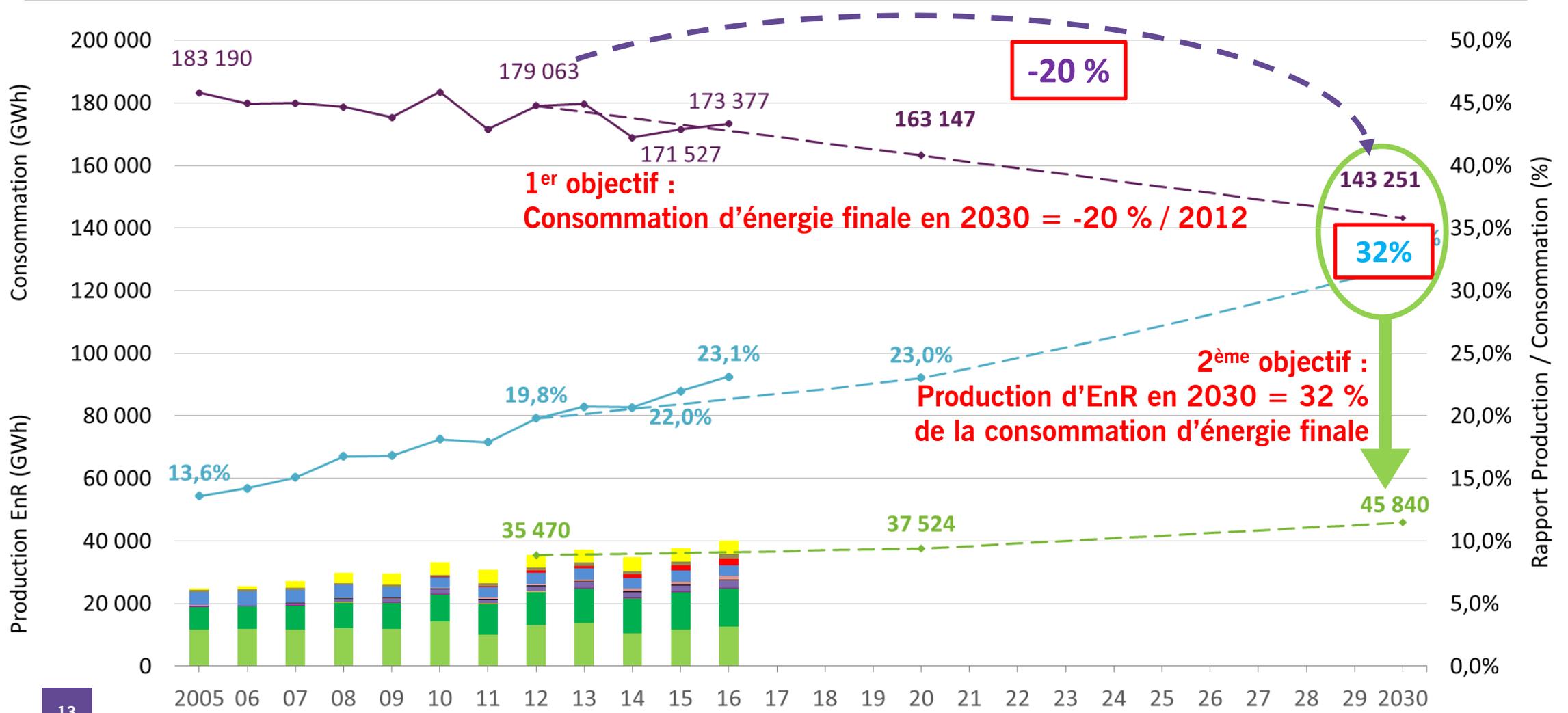


Positionnement des objectifs de la Loi TECV à l'échelle départementale





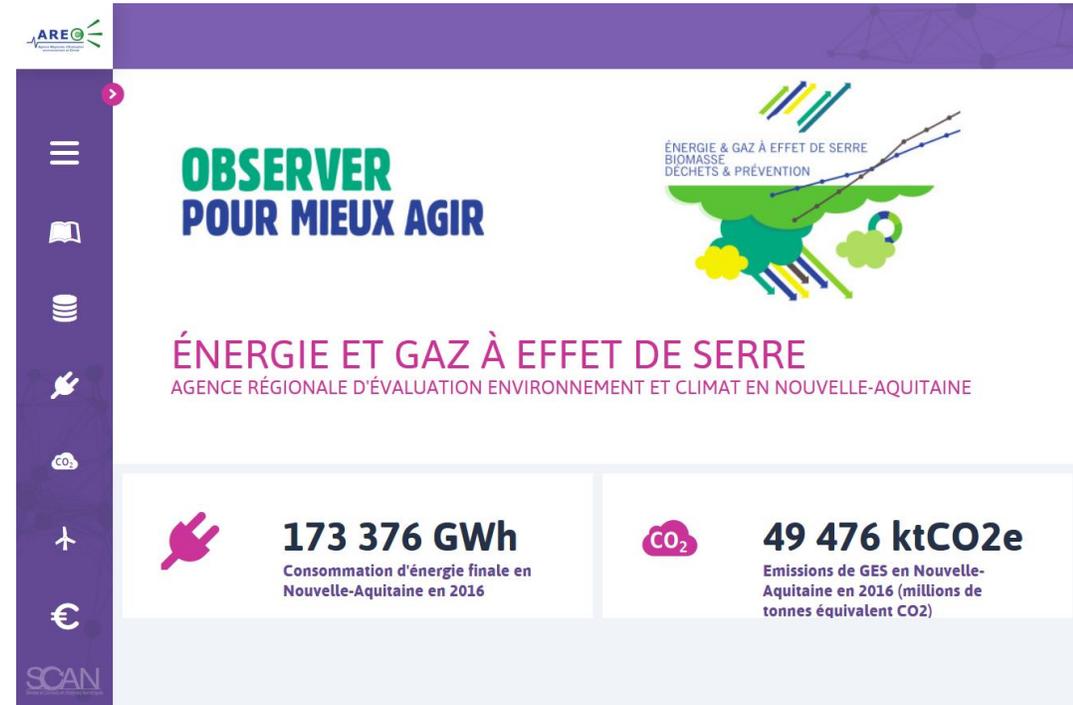
Positionnement des objectifs de la Loi TECV à l'échelle régionale



Mise à disposition des travaux de l'AREC

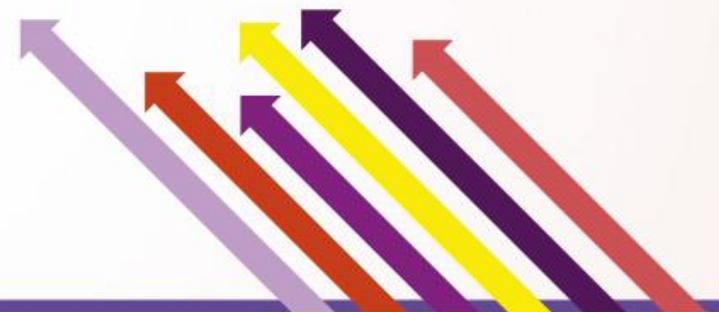
- Données en ligne, via le site de data-visualisation de l'AREC
 - Données régionales 2005-2016
 - Intégration des données départementales début d'année 2018
 - Intégration des données disponibles les plus récentes sur les installations EnR : mise en ligne au fil de l'eau (ex : filières électriques tous les trimestres, filières thermiques tous les semestres), publication d'un tableau de bord du développement du solaire photovoltaïque

<https://data.arec-nouvelleaquitaine.com/>





MISE À DISPOSITION DES DONNÉES DE L'AREC AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES





Quel accompagnement des collectivités ?

- **Profils énergie-GES de tous les territoires accompagnés par l'ADEME et la Région pour une démarche « Territoires à Energie POSitive » (TEPOS)**
 - Intégrés au programme de travail annuel (financement ADEME/Région)

- **Appui de structures coordinatrices de PCAET tels les syndicats d'énergie : SEHV, SDE24, Energies Vienne, SDEE47**
 - Conventions de partenariat AREC-syndicat

- **Partenariats directs avec collectivités Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) obligées, ou volontaires, ou autres démarches énergie-Climat (volet énergie-GES de SCOT, programme LEADER, PLUi)**
 - Conventions de partenariat AREC-collectivité



Que contient le « profil énergie gaz à effet de serre » de l'AREC ?

- **Réalisation du profil énergie et GES par collectivité : environ 7 jours**
 - Extraction des données territoriales, contrôles de cohérence, transmission des fichiers de données mises en forme (tableur + document pdf) :
 - Elaboration d'un support (diaporama) de présentation des résultats avec analyses complémentaires (comparaisons territoriales, positionnement des objectifs nationaux)
 - Echanges (territoire / syndicat d' / autres acteurs) : sources de données, mode de calcul → notes méthodologiques et foire aux questions

- **Données produites :**
 - **Eléments globaux :**
 - Consommations énergétique, GES, facture énergétique, ratio/habitant...
 - Répartition des consommations énergétiques et émissions de GES par secteur, par énergie, par usage
 - Stockage carbone dans les sols et la forêt
 - **Répartition des consommations énergétiques et émissions de GES par secteur d'activité**
 - par énergie, par usage
 - par spécificité sectorielle (période de construction, activité industrielle, pratique agricole..)
 - **Eléments sur la production d'énergies renouvelables**
 - Par filière (nombre d'installations, caractéristiques techniques, production, évitement CO2...)
 - Par usage : thermique, électrique, mobilité



Quelle utilisation du « profil EGES » ?

- Mettre en évidence les enjeux et spécificités du territoire (comparaisons territoriales)
- En état initial ou si le programme d'action est engagé pour :
 - Couvrir l'ensemble des secteurs (peut faire émerger de nouvelles actions)
 - Légitimer les actions d'ores-et-déjà programmées
- Comme support de la concertation
 - Utilisation des éléments chiffrés/graphiques pour appuyer la réflexion et la construction des objectifs :
 - de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES
 - de développement de la production d'énergies renouvelables par rapport aux potentiels du territoire

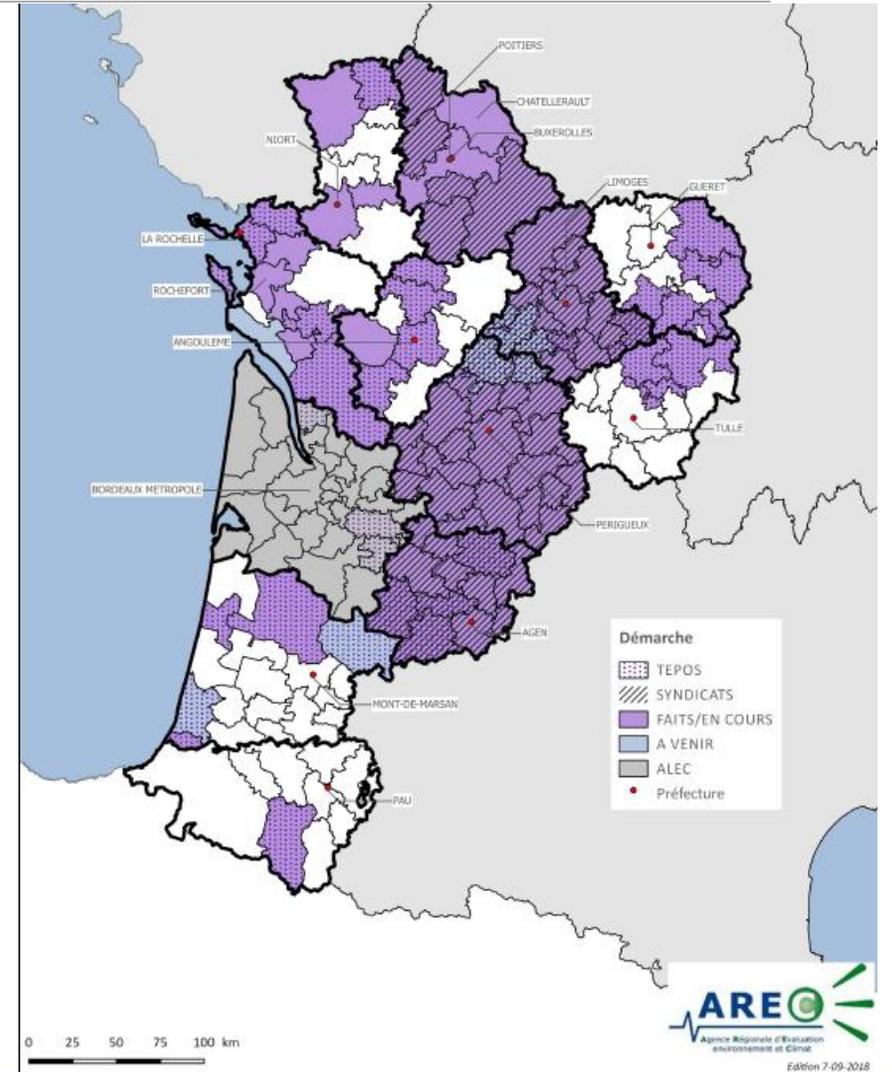
Mais également aborder les sujets des émissions induites et du suivi annuel !



Planification énergie-GES des collectivités (EPCI) à fin 2018

- 90 EPCI avec profil AREC réalisé ou prévu fin 2018 ou début 2019, dont
 - 23 « TEPos » de Nouvelle-Aquitaine
 - 50 collectivités via les syndicats d'énergie
 - 17 collectivités en direct
- Sur les 76 « PCAET* obligatoires » de la région :
 - 43 avec profil déjà réalisé ou prévu par l'AREC
 - 16 avec diagnostic par l'ALEC (Gironde)

*Plan climat-air-énergie territorial



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Hervé PHILIPPOT, Directeur adjoint, Coordinateur de l'OREGES - philippot.h[[@](mailto:info@arec-na.com)]arec-na.com

Toutes les publications de l'AREC sont disponibles en ligne
sur www.arec-nouvelleaquitaine.com ou sur demande à info@arec-na.com



60 rue Jean-Jaurès
CS 90452
86011 Poitiers Cedex
05 49 30 31 57

info@arec-na.com

www.arec-nouvelleaquitaine.com

[@AREC_NA](https://twitter.com/AREC_NA)